



# CLEVELAND

Province de Québec  
MRC du Val-Saint-François  
Municipalité du Canton de Cleveland

---

## AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU **RÈGLEMENT NUMÉRO 615 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 446, VISANT À MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES EN LIEN AVEC LA GARDE D’ANIMAUX DE FERME EN ZONE BLANCHE, LES RÉSIDENCES DEUX GÉNÉRATIONS ET LA MODIFICATION DES NORMES SUR LES PAVILLONS SECONDAIRES.**

---

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

**QUE** le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025, le règlement numéro 615 intitulé :

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 446 VISANT À MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES EN LIEN AVEC LA GARDE D’ANIMAUX DE FERME EN ZONE BLANCHE, LES RÉSIDENCES DEUX GÉNÉRATIONS ET LA MODIFICATION DES NORMES SUR LES PAVILLONS SECONDAIRES.

**QUE** ledit règlement a reçu l’approbation de la MRC du Val-Saint-François le 6 octobre 2025 ;

**QU’** en conséquence, le Règlement numéro 615 est entré en vigueur le 6 octobre 2025, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François ;

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance du Règlement numéro 615 au bureau de la Municipalité du Canton de Cleveland, situé au 292, chemin de la Rivière durant les heures régulières d’ouverture.

Donné à Canton de Cleveland, ce 9 octobre 2025.

**Martin Lessard**

Directeur général/greffier-trésorier  
Municipalité du Canton de Cleveland